

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 19 janvier 2023**

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

### **Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; Mme Véronique ANDRE ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT

**Présent par procuration** : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie  
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT  
M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

### **3 – Nouveaux tarifs 2023 de location des salles communales**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer des nouveaux tarifs de location des salles communales et du dépositaire communal pour l'année 2023 et rappelle les tarifs actuels.

Il demande à la commission de gestion du locatif communal et à la commission gestion des salles de soumettre ses propositions aux autres membres du conseil présents.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire et les deux commissions entendues et, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs pour 2023, comme suit :

**Salle communale de Haute-Sierck :** **75,00 €** pour les personnes de la commune  
**100,00 €** pour les personnes extérieures à la commune

Mise à disposition gratuite aux associations communales pour réunions sous réserve de disponibilité (à convenir à l'avance avec la Mairie).

A chaque location sera facturée la consommation électrique relevée au prix de 0.15cts le kw/h pour la salle de Haute Sierck. Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant fortement conseillé).

**Dépositaire :** tarifs inchangés **30,00 €** pour les personnes de la commune  
**100,00 €** pour les personnes extérieures à la commune

#### **Espace culturel et associatif :**

Le Week-End : du vendredi 16h00 au lundi 8h00

Associations de la commune :

**Gratuit pour 1 location à l'année**

Habitants de la commune :

**250 €**

Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune :

**400 €**

Jour de la semaine : de 8h00 à 22h00 sauf vendredi de 8h00 à 16h00

Habitants de la commune :

**100 €**

Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune :

**150 €**

Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20230119-319012023-DE  
Date de réception préfecture : 20/01/2023

Cuisine Laverie Et/Ou Couverts

Utilisation de la cuisine, laverie et / ou couverts : + 100 €

Pack Video/Audio

Utilisation du pack audio / vidéo :+ 50€

Prix de la casse ou Matériel manquant

Verre, assiette ou tasse : 3 €

Cuillère, fourchette, couteaux, petite cuillère : 2 €

Autre matériel au prix du remplacement

A chaque location sera facturée la consommation électrique relevée au prix de 0.40 cts le kw/h pour l'espace culturel et associatif. Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant fortement conseillé).

Lors d'un décès d'un habitant de la commune, les salles pourront être mises à disposition gracieuse pour les réunions familiales dans le respect du règlement et des réservations actées.

**Caution salles communales : 1 000,00 €** payable par chèque à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 19 janvier 2023

Le Maire, Guy HOCHARD

